

18.04.2007 – 09:28 Uhr

Retour de la pauvreté chez les personnes âgées « grâce » au Crédit Suisse - Quand une banque opulente veut baisser les rentes de LAVS

Berne (ots) -

Le Crédit Suisse avance des propositions de réforme qui remettent le système de LAVS totalement en question:

- Au lieu de rentes stables et sûres comme aujourd'hui, LAVS ne servirait à l'avenir plus que des rentes fluctuantes et incertaines, calculées en fonction de la situation financière de l'assurance. Des rentes qui baisseraient précisément en cas de situation économique difficile.
- Au surplus, les nouvelles rentes dépendraient de l'espérance de vie moyenne (supputée) selon la classe d'âge (« cohorte d'âge »). Elles diminueraient par conséquent toujours plus pour les prochaines « cohortes » d'âge, ce qui punirait les gens parce qu'ils vivent plus longtemps.

LAVS a pour mandat constitutionnel de couvrir les besoins vitaux des retraité(e)s. Les rentes actuelles (entre Fr. 1105.- et Fr. 2210.-) ne remplissent pas ce mandat. Elles représentent toutefois pour la grande majorité des retraité(e)s la principale source de revenu. Les propositions du Crédit Suisse feraient donc basculer la plupart des retraité(e)s dans le besoin.

Avec une arrogance impressionnante, le Crédit Suisse dénie, en invoquant une « souplesse accrue offerte à l'individu », l'actuel fossé économique existant entre les retraité(e)s. Selon le Crédit Suisse, celle ou celui qui est assez riche aurait le droit de prendre sa retraite plus tôt. Par contre, celle ou ce-lui qui déjà été moins bien rémunéré durant toute sa vie devrait continuer à travailler jusqu'à 70 ans. En d'autres termes, la direction du Crédit Suisse disposerait, grâce aux salaires et aux bonus qu'elle reçoit, de suffisamment de moyens financiers pour entamer en temps voulu l'« automne de sa vie » et en profiter pleinement. Ce qui ne serait pas le cas de la plupart des gens.

Les propositions de réforme du Crédit Suisse sont destructrices. Elles durciraient les problèmes sociaux que l'on connaît aujourd'hui et laissent en outre entendre que LAVS serait menacée de faillite, alors que les milliards d'excédents qu'elle a réalisés ces années passées prouvent le contraire. Dans ce contexte, l'initiative populaire « pour un âge flexible de LAVS » n'en est que plus importante. Grâce à elle en effet, celles et ceux qui ont besoin de prendre une retraite largement méritée, mais n'ont pas les moyens de se le permettre, pourront le faire avant l'âge de 65 ans.

Colette Nova (031/377 02 24 ou 079/428 05 90), secrétaire dirigeante de l'USS en charge de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.